

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.301

**Plan climat -
Approbation de la
charte
d'engagements
communs pour la
réduction des
émissions de gaz à
effet de serre sur le
Grand Angoulême**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : Monsieur le Président

**PLAN CLIMAT - APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS COMMUNS POUR LA
REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE SUR LE GRAND ANGOULEME**

Soucieuse de prendre une part active dans la lutte contre le changement climatique, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême (ComAGA) a réalisé, en 2006, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la région Poitou-Charentes, un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) de son territoire.

Sur la base de ce diagnostic et conformément à la délibération n° 14 du 1^{er} février 2007, la ComAGA a souhaité, poursuivre la démarche et s'engager dans un plan climat territorial. Vous avez ainsi approuvé par délibération n° 103 du 23 mars 2007 un Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) fixant des objectifs de réduction des GES sur le Grand Angoulême et s'engageant sur le long terme, en s'inscrivant dans la **dynamique nationale dite « facteur 4 »**.

De tels objectifs ne pouvant être atteints sans une mobilisation conjointe et coordonnée de tous les acteurs du territoire, il est proposé que leur engagement soit formalisé au sein d'une charte rédigée collectivement.

La ComAGA, grâce notamment à son chargé de mission climat, assurera le suivi et l'animation de cette charte et accompagnera les signataires dans la définition des outils méthodologiques nécessaires à l'élaboration de plans d'actions pour réduire les émissions de GES. Les signataires se réuniront au sein du club des signataires, espace d'échange, de concertation et de mutualisation des expériences.

En signant la charte, chaque signataire s'engage à :

- Contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat du Grand Angoulême ;
- Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire ses émissions de GES ;
- Participer au « club des signataires de la charte » ;
- Suivre et évaluer les actions qu'il met en œuvre ;
- Sensibiliser son personnel, son public, ses usagers/clients et ses partenaires ;
- Communiquer sur ses actions et s'impliquer dans des actions collectives de communication.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 5 septembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la charte d'engagements communs pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le Grand Angoulême ci-jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la présente charte.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2007	<u>Affiché le :</u> 05 octobre 2007